



Communiqué de presse

05/22

Montreuil, le 20 janvier 2022

Reconnaissance des IADE : réponse de l'UFMICT-CGT au SNPHARE

L'anesthésie est une praxis médicale récente qui ne s'est affranchie de la tutelle des chirurgiens qu'au milieu du siècle dernier. Deux catégories d'opérateurs exercent depuis toujours dans le cadre de cette spécialité.

Son fort développement et la mise en œuvre de procédures toujours plus lourdes et complexes ont naturellement amené un partage des champs de compétences et d'exercice clairement établi entre ces deux types de professionnels.

S'appuyant sur une organisation réglementairement cadrée depuis 1994, plus de 13 millions d'actes d'anesthésie sont réalisés chaque année par 11 000 médecins anesthésistes-réanimateurs (MAR) et autant d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE).

La haute qualification de chacun ne saurait être niée ou mise en opposition et ce d'autant plus que les rôles respectifs sont bien établis et ne sont aucunement remis en cause y compris par les évolutions statutaires annoncées.

L'UFMICT CGT s'est toujours opposée, parfois bien seule, aux glissements de tâches et à toute porosité de ce qui, dans l'intérêt premier des patients, doit faire frontière entre exercice médical et paramédical.

Pour autant, c'est avec consternation qu'elle a découvert le préavis de grève d'un syndicat de MAR portant pour seule revendication de casser le binôme et de s'opposer à la juste reconnaissance des IADE et leur pratique historique.

Elle condamne ce type d'action purement corporatiste et réfute un argumentaire spéieux qui peine à cacher les arrières-pensées de quelques-uns, déconnectés de l'intérêt général.

Elle rappelle que ce sont les IADE qui se sont battus, y compris contre les représentants médicaux, pour que seuls les MAR puissent leur donner le « go » pour exercer dans le cadre de l'anesthésie.

Elle soutient les arbitrages du Ministre des solidarités et de la santé concernant les IADE annoncés le 10 janvier 2022, comme la 29^{ème} préconisation du rapport IGAS n° 2021-51r et son niveau de priorité.

Elle souligne la solidarité dont bénéficient les IADE de la part de nombreux MAR de terrain comme d'autres professionnels médicaux intervenant dans les blocs opératoires, les réanimations, les services de secours préhospitaliers et d'urgences.

Elle réaffirme tout son soutien aux MAR et aux IADE qui exercent dans des conditions toujours plus difficiles et qui apportent énormément à la population, notamment face à la crise sanitaire actuelle.